

Feuille de route de Tunis et programme de travail pour la phase de négociations post-juillet 2004.

I. Introduction

1. Les négociateurs commerciaux africains, et des officiels se sont réunis à Tunis, Tunisie, du 25 au 26 novembre 2004. La réunion a permis d'identifier des questions spécifiques sur lesquelles davantage de travaux conjoints de recherche sont nécessaires de la part des organisations régionales et internationales, ainsi que des organisations académiques et de recherche, afin de permettre à l'Afrique de contribuer de manière positive à la phase des modalités des négociations en vue de la 6^{ème} Session de la Conférence ministérielle de l'OMC.

II. Agriculture

2. **Accès aux marchés :** les questions qui nécessitent davantage de travaux comprennent :
 - a. Une étude permettant d'établir une formule étagée appropriée qui prendra en compte la structure tarifaire de l'Afrique et ses besoins de développement.
 - b. Une étude identifiant les produits spéciaux pour l'Afrique, sur la base des critères intégrant la sécurité alimentaire, la garantie des moyens d'existence et le développement rural.
 - c. Une étude définissant pour l'Afrique des mécanismes spéciaux de sauvegardes (MSS) simples, effectifs et applicables. Définir des mécanismes déclencheurs en terme de volumes et de prix.
 - d. Identifier les produits africains soumis à des escalades et à des pics tarifaires et le mécanisme pour traiter de cette question dans le pilier de l'accès au marché.
 - e. Des préférences existantes de longues dates continuent à jouer un rôle clef dans le développement économique de nombreux pays africains et leur importance a été pleinement reconnue. Par conséquent, une étude est nécessaire pour évaluer l'impact de l'érosion des préférences sur les exportations de l'Afrique.
 - f. Une étude sur l'accès au marché sans restrictions pour les exportations agricoles africaines.
 - g. Evaluer l'impact d'une « libéralisation intégrale » pour les produits tropicaux sur les pays africains bénéficiaires de préférences et sur les produits spéciaux et sensibles pour les pays africains.
3. **Soutien interne :**
 - a. Une analyse du choix d'une période de base/référence appropriée pour l'Afrique, dans le contexte des engagements concernant le soutien interne.

- b. Evaluation de la formule à appliquer dans le cadre de la réforme des mesures de soutien interne et implications pour les économies africaines.
- c. Détermination de méthodes visant à prévenir le changement de boîte et leurs implications pour les réformes agricoles.
- d. Analyse des critères requis pour le réexamen de la boîte bleue et le réexamen et la clarification des mesures de la boîte verte.

4. Concurrence à l'exportation :

- a. Une évaluation de l'impact de l'élimination des subventions aux exportations et ses implications pour les économies africaines ;
- b. Une analyse du rôle des entreprises commerciales d'Etats dans les économies africaines, y compris leurs rôles importants dans la sécurité alimentaire et le développement rural. Identifier les modalités appropriées pour l'incorporation de flexibilités, y compris un traitement spécial et différencié significatif et opérationnel pour les entreprises commerciales d'Etats africaines.
- c. Une analyse de l'importance des entreprises commerciales d'Etats exportatrices à guichet unique pour les pays africains ;
- d. Une analyse de l'impact de réformes agricoles plus poussées sur les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et sur les Pays les Moins avancés et identifier des moyens de limiter les effets négatifs qui surviendront, tout en prenant en compte la Décision de Marrakech sur les pays importateurs nets de denrées alimentaires et les PMA.
- e. Une analyse des implications des réformes des mesures de concurrence à l'exportation en matière d'aide alimentaire.
- f. Une analyse de la dimension holistique de la sécurité alimentaire pour les pays africains.

5. Traitement Spécial et différencié :

- a. Une étude pour évaluer l'efficacité de la composante TSD des négociations qui assurera que le développement se produise en Afrique.

6. Coton : Concernant le coton, les pays africains rappellent la décision du Conseil Général contenue dans l'accord cadre de Juillet (WT/L/579), qui demande un traitement ambitieux, rapide et spécifique des aspects liés au coton, y compris le respect de la cohérence entre les aspects commerciaux et de développement. Tout en accueillant favorablement l'établissement le 19 novembre 2004 du Sous-Comité sur le coton, il importe de mener une étude sur les problèmes liés à la production et l'exportation rencontrés par le secteur cotonnier en Afrique, ainsi que sur les disciplines qui pourraient contribuer à refléter dans la phase des modalités les résultats obtenus sur le coton dans l'accord cadre de Juillet.

III. Accès aux marchés des produits non-agricoles (AMNA)

7. La réunion a souligné la nécessité d'élaborer une formule qui assure une « marge de manœuvre » aux pays africains en vue de leur industrialisation et qui leur garantisse un traitement spécial et différencié et une réciprocité moins que totale, tout en respectant le mandat du paragraphe 16 de la Déclaration de Doha. Les questions suivantes ont été abordées et devraient être résolues pour aider les pays africains dans les négociations :
 - a. Une analyse des scénarios possibles pour la formule à appliquer lors des réductions tarifaires dans l'AMNA, qui préserve une « marge de manœuvre » et des flexibilités aux pays africains.
 - b. La réunion a sollicité une étude mesurant et évaluant l'impact potentiel d'une approche sectorielle pour les marchés d'exportations africaines ;
 - c. Une étude sur la manière d'incorporer dans l'AMNA des flexibilités qui prennent en compte les aspects de développement des pays africains ;
 - d. Une étude est nécessaire pour aider à identifier les barrières non-tarifaires (BNT) auxquelles font face les exportations africaines, leurs effets, ainsi que les moyens de les traiter ;
 - e. Une étude pour mesurer et évaluer l'impact de la libéralisation commerciale sur les accords commerciaux régionaux ;
 - f. Une étude de l'impact potentiel, sur les économies africaines, des propositions soumises par les membres de l'OMC dans l'AMNA ; et
 - g. Une étude sur les coûts d'ajustements, pour les économies africaines, des réformes proposées dans l'AMNA ;
 - h. Une analyse et évaluation de la portée d'un accès sans restriction, pour les exportations africaines, aux marchés des pays développés, dans le contexte de préférences définies largement.

IV. Services

8. Il a été reconnu que les pays africains rencontrent des difficultés dans les négociations sur les services du fait de capacités inadéquates. Les participants ont noté avec inquiétudes le faible nombre de pays africains qui ont effectué leurs requêtes/offres dans le cadre des négociations sur les services. Un large consensus s'est dégagé pour souligner les gains que peuvent espérer les pays africains du développement du secteur des services. Les questions suivantes comptent parmi celles qui devront faire l'objet d'études et d'analyses complémentaires:
 - a. Identification des services qui sont, à l'échelon national et régional, d'intérêt premier (par exemple le tourisme etc..). Il s'agira notamment de préciser les requêtes que les pays africains d'un ensemble régional pourraient préparer conjointement, compte de tenu de l'asymétrie entre les capacités dont ces pays disposent.

- b. Les pays africains ont besoin d'assistance pour identifier les conditions qui devraient être attachées à leurs offres afin de s'assurer que tout bénéfice de la libéralisation leur revienne.
- c. Réaliser des études pour identifier les secteurs et les modes de fourniture d'intérêt prioritaire pour l'Afrique, notamment le mode 4, qui s'est avéré présenter un potentiel pour des gains supplémentaires. Des propositions claires devront être formulées sur la façon dont les pays africains pourraient obtenir des engagements sur le mode 4 qui soient en phase avec leurs besoins.

V. Questions relatives au développement

- 9. La Déclaration de Doha a réussi à ramener les questions de développement au premier plan du programme de négociations.
 - a. Il reste à conduire une étude sur la manière dont les enjeux du développement, tels le commerce équitable, le renforcement des capacités et la mise en place de règles plus flexibles et équilibrées, pourraient être mieux intégrés à l'OMC.
 - b. Etant donné l'importance du traitement spécial et différencié en faveur des pays africains, le défi majeur sera de finaliser les propositions actuellement soumises.
 - c. Les questions et les préoccupations relatives à la mise en œuvre constituent un autre domaine clé d'intérêt pour l'Afrique. Comme dans le cas des provisions sur le traitement spécial et différencié, se posent les questions du réexamen des nombreuses propositions et de s'assurer des actions immédiates en matière de la mise en œuvre. L'Afrique devrait-elle soutenir la proposition de l'établissement d'un seul organe de suivi en matière de questions relatives à la mise en œuvre ?

VI. Facilitation des échanges

- 10. Une question majeure ressort de l'Ensemble des Résultats de juillet en matière de facilitation du commerce, à savoir les préoccupations des pays africains en matière de l'amélioration des contraintes en ressources humaines et financières. En particulier, les liens entre ces contraintes en ressources et les obstacles techniques aux échanges, les procédures de certification etc, doivent être clarifiés afin que les pays africains soient en mesure de gérer les questions liées à la facilitation des échanges. Il est nécessaire de clarifier le fait que les négociations au stade des modalités sur la facilitation des échanges aillent au-delà des procédures douanières.
 - a. Une étude sur les besoins et les priorités des pays africains, incluant les flexibilités, le Traitement Spécial et Différencié et les coûts d'ajustements.

- b. Les clauses du traitement spécial et différencié allant dans l'intérêt des pays africains nécessitent d'être clairement identifiées. Les questions relatives au Traitement Spécial et Différencié sont-elles claires et comment peuvent-elles être garanties ?
11. Les participants appuient l'initiative du gouvernement tunisien d'organiser une Conférence Ministérielle sur la facilitation des échanges en 2005.

VII. Motion de remerciement

12. Les participants ont exprimé leurs sincères remerciements au gouvernement et au peuple tunisien pour leur accueil, leur chaleureuse hospitalité et toutes les facilités mises à leur disposition.
13. Les pays participants ont remercié la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union Africaine (UA) pour l'organisation conjointe de la réunion en collaboration avec la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), le Centre Africain de Politiques Commerciales (CREA), l'AERC, le Third World Network (TWN), les Juristes et Economistes Internationaux contre la Pauvreté (JEICP), le Southern African Research Network (SATRN) et le ENDA Tiers-monde.